



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du Mardi 16 Avril 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Madrid, le 26 mars. Le duc de Frias et Unda, à l'effet d'engager les jeunes gens de ses domaines à voler à la défense de la patrie, a libéré de toute redevance féodale envers lui, pendant cinq années consécutives, les parens de ses jeunes vassaux propres et disposés à servir comme volontaires. Les parens de ceux que la guerre fera périr, jouiront de cette franchise pendant dix années. Il n'est pas besoin de dire que cette détermination du duc a fait grand plaisir au roi, qui lui en a témoigné sa satisfaction dans les termes les plus flatteurs.

On dit que la cour de Portugal, de laquelle on attend des munitions et de l'argent, doit nous envoyer aussi 20 mille hommes de ses troupes pour renforcer nos armées. Les dons patriotiques se multiplient et font un objet d'importance. L'archevêque de Tolède a offert un million ; l'archevêque et l'église de Séville, un autre million ; le commerce de Cadix autant. Une société s'est engagée à entretenir, à ses frais, pendant toute la guerre, les différens régimens des gardes du roi. La Biscaie lève une armée de 37 mille volontaires, tous gens d'élite, et, comme on sait, d'un courage à l'épreuve.

Cette armée se propose spécialement la défense du roi et de ses domaines.

De la Haye ce 19 Mars.

Mémoire de Milord Aukland, Ambassadeur britannique, et du Comte de Starhemberg, Envoyé extraordinaire de l'Empereur, présenté hier aux Etats-Généraux, dont voici la teneur :

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS!

Il est connu que, vers la fin du mois de septembre de l'année dernière, sa Majesté Britannique et vos Hautes Puissances ont donné de concert l'assurance solennelle que dans le cas où le danger imminent, qui menaçoit dès lors les jours de Leurs Majestés très-chrétiennes, et de leur famille, se réalisât, Sa Majesté et Leur Hautes Puissances ne manqueroient pas de prendre les mesures les plus efficaces pour empêcher que les personnes qui se seroient rendues coupables d'un crime aussi atroce, ne trouvassent aucun azyle dans leurs Etats respectifs. Cet événement, qu'on pressentoit avec horreur, a eu lieu, et la vengeance divine paroît ne s'être pas long-tems fait attendre. Quelques uns de ces détestables régicides sont déjà dans le cas de pouvoir être soumis au glaive de la loi; les autres sont encore au milieu du peuple, qu'ils ont plongé dans un abyme de maux, et auquel la famine, l'anarchie et la guerre civile

12
préparent de nouvelles calamités. Enfin tout ce que nous voyons arriver concourt à nous faire regarder comme prochaine la fin de ces malheureux, dont la démence et les atrocités ont pénétré d'épouvante et d'indignation tous ceux qui tiennent aux principes de Religion, de Morale et d'Humanité.

En conséquence les soussignés soumettent au jugement éclairé et à la sagesse de vos Hautes Puissances, si elles ne trouveroient pas convenable d'employer tous les moyens qui sont en leur pouvoir pour défendre l'entrée de leurs Etats en Europe ou de leurs colonies, à tous ceux des membres de la soi-disant convention nationale, ou du prétendu conseil exécutif, qui ont pris part directement ou indirectement audit crime, et, s'ils étoient découverts et arrêtés, de les faire livrer entre les mains de la justice, pour servir de leçon et d'exemple au Genre Humain.

Berlin, le 26 mars. Notre cour se dispose à exposer dans un manifeste ses droits sur la partie de la Pologne qu'elle fait maintenant occuper par ses troupes; droits qu'on ne peut contester, car il est convenu que la raison du plus fort est toujours la meilleure. La Prusse va donc déclarer à l'univers entier, que le pays dont elle a pris possession est un district de la monarchie.

Ostende, ce 2 avril. L'Amiral Macbride s'est présenté le 31 du mois dernier avec huit vaisseaux britanniques pour fermer le port. Les Français, après avoir encloué leurs canons et les avoir jettés à bas des remparts dans les fossés, se sont retirés en grande confusion, et les Anglais ont été reçus par les habitans comme des libérateurs et ont fait pavoiser le pavillon britannique. On a trouvé dans ce port neuf bâtimens chargés de grains, farines et fusils pour la France; outre deux navires anglais, qui avoient été pris par les Français; ceux-ci avoient le projet de faire de ce port un entrepôt; ils y entretenoient une garnison de deux mille hommes qui se sont enfui à l'approche de l'escadre britannique.

Vorms, le 4 avril. Le roi de Prusse vient de courir le plus grand danger; peu s'en est fallu qu'il ne soit tombé dans les mains des Français avec la majeure partie de ses équi-

pages: sans ses hussards, il étoit pris. On a fait pendre sur-le-champ un paysan qui avoit servi d'espion aux ennemis. S. M. est journellement attendu dans cette ville; on lui prépare une entrée des plus brillantes. Hier, le troisième bataillon de Rhône et Loire et une compagnie du 21^e. régiment, cantonnés à Hers, furent assaillis par 3 mille Autrichiens; les Français, beaucoup plus foibles, se replièrent pour rejoindre leur état-major à Leimersheim; mais ils furent coupés, réduits à l'impossibilité de se défendre, et forcés à baisser les armes. Leur chef ayant été frappé d'un coup de sabre après avoir remis son épée, cette infâme atrocité inspira aux Français le désir de le venger: ils reprirent les armes; mais accablés par le nombre, ils furent tous hachés, hors une vingtaine d'hommes qui se sont sauvés à Leimersheim.

De Francfort, le 7 avril. Mayence est investie; la garnison n'est composée que 10 12 mille hommes; beaucoup de mécontents sont prêts à se réunir aux Prussiens au premier signal; la place est isolée et séparée du corps d'armée qui faisoit sa principale force; tout ces inconvéniens font croire que les Français ne peuvent pas tenir long-temps. On assure même que la garnison a fait proposer une capitulation; elle demande à sortir avec les honneurs de la guerre; elle demande aussi la libre sortie des clubistes et des membres de la convention Rhéno-germanique. Cette dernière clause n'a pas été acceptée par le général qui commande les assiégeans. On attend de jour en jour des nouvelles décisives.

Bruxelles, le 7 avril. Les prisonniers que Dumourier a livrés à l'armée impériale, arrivèrent le 5 avril, à 5 heures du soir sous une forte escorte. On les conduisit à l'ancien hôtel du conseil des finances, d'où ils partirent le 6 au matin pour Maestricht; ils paroissent être traités avec beaucoup d'égards.

L'armée autrichienne se renforce chaque jour dans les Pays-Bas; 600 hussards prussiens, et 10 mille hommes d'infanterie, ont passé le 4 à Bruxelles; ils ont pris la route de Termonde, et delà, ils s'avancent vers Mons.

FRANCE.

De la Vallée d'Arau, le 1er Avril. Nous

sommes maîtres de la ville de *Vielle*. On a manqué le gouverneur d'une demi-heure. Deux canons, des bombes, 600 grenades, 50 ou 60 prisonniers, tel est le début de notre petite armée. Nos soldats n'ont pas été effrayés des obstacles : 22 pieds de neige, des rocs escarpés, des précipices, ils ont tout franchi. Jamais on n'a vu tant d'ardeur et de gaité. Notre jeune général paroît avoir de grands talens. Je me félicite de servir sous lui : il est enjoué, bouillant, plein de courage.

Toulon, le 3 avril. Hier, 4 individus, ivres, fous, ou étrangement trompés sur les dispositions de leurs concitoyens, s'avisèrent de parcourir les rues de Toulon en criant : *Les fleurs de-lys sont gravés dans nos cœurs ; nous jurons de périr pour leur défense.* Ils finirent leur promenade par entrer dans un club ; et l'un d'eux étant monté à la tribune, y parla d'une manière analogue au refrain qu'ils avoient répété dans les rues ; on ne le laissa pas achever, et on l'arrêta ainsi que ses complices ; on les mit en prison, et on s'attend à voir l'orateur guillotiné au premier moment. On prend toutes les mesures nécessaires pour découvrir les instigateurs.

Valenciennes, le 13 avril. Deux trompettes arrivèrent hier ici pour sommer la ville de se rendre. Le commandant a répondu qu'il la défendrait. Les mêmes trompettes sont venus ici, ainsi que le général Dampierre ; on ignore le sujet de cette dernière démarche.

La cavalerie est cantonnée dans les villages circonvoisins, et comme on est totalement dépourvu de fourrages et d'avoines, on force les paysans à nourrir les chevaux sur des bons qu'on donne.

On publie dans le moment que Condé s'est rendu ; mais je n'en crois rien, parce que ce bruit n'est fondé que sur ce que nous n'entendons plus le bruit du canon.

Paris. On se porte en foule chez les boulangers, et cependant le pain ne manque pas. Garin, l'un des administrateurs des subsistances, a assuré ces jours-ci que la capitale étoit bien approvisionnée ; on a proposé d'établir des *fours communs*. Les sections sont invitées à envoyer leurs observations sur ces établissemens. On assure qu'il y a un grand plan d'affamer Paris ;

et que depuis quelque temps, on en retire insensiblement toutes les farines. L'avis en a été donné par la société populaire de Dijon.

§ Le décret contre Marat n'a point causé et ne causera vraisemblablement aucune émeute. Ses numéros paroissent toujours ; mais Marat, n'eût-il contre lui que d'avoir troublé les opérations de la convention, pour l'occuper de lui et de ses dénonciations, est un homme qu'il falloit écarter, pour qu'on pût au-moins s'occuper de la chose publique. Robespierre a fait aux Jacobins une vive déclamation contre ce décret. Il a demandé que tous les membres se répandissent dans les sections pour rédiger et dévoiler la scélératesse de ses ennemis.

§ *Anecdote historique, tirée du discours de Guadet, en réponse à l'inculpation de Robespierre.*

Je fis une motion contre les hommes qui pouvoient aspirer à la royauté. Le lendemain, à sept heures du matin, je vis entrer chez moi M. d'Orléans ; il me demanda si j'avois entendu le désigner ; si j'avois des craintes sur lui. Je connois toute votre nullité, lui dis-je, et s'il n'y avoit que vous, je ne vous redouterois pas ; mais je vois derrière vous des hommes qui ont besoin de dominer sous votre nom. Vous n'avez qu'un moyen de faire cesser tout soupçon ; c'est d'être le premier à demander le décret qui vous bannisse de la république, ainsi que votre famille ; vous sortirez au moins du territoire français d'une manière honorable. D'Orléans me répondit que déjà Rabaut lui avoit donné ce conseil, et qu'il alloit encore consulter un homme dont je ne me rappelle pas le nom. Le surlendemain, Sillery me vit à l'assemblée, et me parlant de l'avis que j'avois donné à d'Orléans, il ajouta : *Oui, il n'a que ce parti à prendre, je le sens bien. Je vais lui faire un bout de discours à la fin duquel il demandera ce décret, car il ne sait rien faire par lui-même.*

§ Le corps municipal arrête que les membres des comités de surveillance des sections ne pourront exercer leurs fonctions sans avoir justifié du paiement de leurs impositions de 1791, et qu'ils ne délivreront de certificats de civisme qu'à ceux qui produiront les mêmes titres.

§ Pierre Jaquelin et Courvoisier, tous deux valets de chambre du citoyen Conty, demandent chacun un passe-port pour aller servir leur maître à Marseille. Le conseil motive son refus sur ce qu'il est de la compétence de la convention de prononcer à cet égard.

§ Un membre dénonce que la fille de Tison a demandé à entrer dans la tour du Temple. Sur le refus des commissaires, elle a déposé un paquet contenant une pièce de bazine, sur laquelle on a remarqué des lettres qui ont paru suspectes. Le paquet a été renvoyé à la police, avec le procès-verbal dressé au Temple.

§ Le conseil exécutif écrit que l'on est à la poursuite des contre-révolutionnaires retranchés dans Noirmoutiers, qu'on espère les évincer bientôt.

§ Blanchelande, ci-devant gouverneur de S. Domingue, a été condamné hier lundi 15, à 7 heures du matin, par le tribunal révolutionnaire, à être guillotiné dans les vingt-quatre heures. Il a été exécuté à 4 heures.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E .

Séance du lundi 15 avril.

Une lettre des Sables d'Olonne annonce que les brigands qui se sont présentés deux fois devant cette ville; pour en faire le siège, ont été repoussés avec perte de plus de quatre cents hommes, deux cents blessés, et de leur artillerie. Les habitans de Noi-Moutiers se sont livrés eux-mêmes aux rebelles, et Chalans n'a fait aucune résistance.

Les représentans du peuple envoyés dans la Loire inférieure, écrivent que ceux qui disent que tous les attroupemens de ce département sont dissipés, trompent. La rive droite de la Loire est purgée; mais la rive gauche est en la possession des révoltés. Quimper est dans un état de défense respectable.

Une lettre de Coron Indre et Loire annonce encore des succès qui ont pensé devenir nuls

par trois coquins qui, au milieu de l'action, ont crié : *saute qui peut*. Ils sont arrêtés et la commission militaire va en faire un exemple. A Chemillé on a aussi obtenu des succès. Les commandans des insurgés sont trois nobles et un ex-vicaire.

Décret qui ordonne que les généraux d'Harville et Boucher, et le commissaire d'Harville seront amenés à Paris, pour être jugés par le tribunal révolutionnaire. Deux autres généraux, Moissard Brachoise et Osselingueri, commissaires des guerres seront aussi amenés à Paris, et mis en état d'arrestation.

Lecoindre demande que pour faire cesser les troubles qui divisent continuellement la convention, il soit fait un scrutin épuratoire de tous les membres. Cette proposition est rejetée, mais sur la motion de la Source, la convention décrète, qu'à compter de ce jour, les questions constitutionnelles seront au grand ordre du jour les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, et qu'il s'ouvrira d'abord une discussion générale sur les droits de l'homme et du citoyen. Que les autres jours de la semaine seront consacrés à la suite des lois sur le partage des biens communaux. La prohibition du commerce de l'argent, sur le code militaire et des armées déclarant qu'elle n'entendra aucune dénonciation contre aucun de ses membres à la tribune, et que ceux qui en auront à faire, seront tenus de les déposer signées d'eux au comité du salut public, qui en rendra compte dans les délais fixés.

On rappellera tous les membres envoyés dans les départemens, dont le rappel ne sera pas nuisible à la république.

La discussion s'ouvre; commencera-t-on à discuter les droits de l'homme, ou posera-t-on les bases constitutionnelles? pendant que ces deux questions s'agissent, une députation des sections de Paris se présente; l'admettra-t-on? la renverra-t-on? au soir? sur l'observation de l'inutilité des séances du soir, on les supprime. On décrète que toute pétition sera signée individuellement par les citoyens qui la présenteront.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, N°. 3. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 sols pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.